



**PROCES - VERBAL SOMMAIRE
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 MARS 2022**

COMMUNE DE BIBLISHEIM

Sous la présidence de Mme CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, Maire

Membres présents : Mme CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, Mme SCHELLENBERGER Michèle, M. AMRHEIN Christophe, Mme BARTHEL-HAGER Marina, Mme BUFF Christiane, M. DEUTSCH Laurent, M. SCHEUER Marc,

Membres absents excusés: M. LAPP Alain, M. RITTER Fabrice, Mme TRITSCHLER Patricia, M. WEBER Pierre,

Membres absents non excusés ---

Pouvoirs: Mme TRITSCHLER à M. AMRHEIN, M. RITTER à Mme SCHELLENBERGER, M. WEBER à Mme BARTHEL-HAGER

Date de la convocation: 24 mars 2022

Avant de passer à l'ordre du jour:

➤ **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Le Conseil Municipal désigne comme secrétaire de séance: Mme BARTHEL-HAGER Marina

➤ **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 10 FEVRIER 2022**

Le procès-verbal de la réunion du 10 février 2022 est approuvé à l'unanimité.

➤ **COMPETENCES EXERCEES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE POUVOIRS**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les décisions prises depuis la précédente réunion du Conseil Municipal, en application de la délibération du 20 mars 2020 (article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Locales)

COMPETENCE	DECISION	DATE
Préparation, passation, exécution et règlement des marchés (L.2122-22-4°)	NEANT	
Contrats d'assurance et indemnités de sinistres (L.2122-22-6°)	NEANT	
Délivrance et reprise des concessions au cimetière (L.2122-22-8°)	NEANT	
Droit de préemption urbain (L.2122-22 -15°)	Renonciation à la préemption des parcelles 131 et 132, section 6, Rue de la Forêt	23 février 2022
Droit de priorité	NEANT	

TRANSPARENCE SUR LES INDEMNITES DES ELUS

En application de la loi du 27 décembre 2019, Madame le Maire présente l'état annuel des indemnités perçues par les élus.

COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2021

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion de l'exercice 2021 transmis par Monsieur le Percepteur, dont les résultats s'établissent comme suit :

Excédent de fonctionnement :	88.275,30 €
Besoin de financement de la section d'investissement :	23.533,69 €
Soit un excédent global de :	64.741,61 €

Le Conseil Municipal constate une différence de 0,06 € avec le compte administratif, qu'il convient de régulariser dans le budget primitif pour l'exercice 2022.

COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2021

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif de l'exercice 2021 dont la balance générale s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES :	219.448,15 €
RECETTES :	307.723,51 €
EXCEDENT :	88.275,36 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES :	187.167,59 €
RECETTES :	163.633,90 €
BESOIN DE FINANCEMENT:	23.533,69 €

Soit un excédent global de : 64.741,67 €

Le Conseil Municipal constate une différence de 0,06 € avec le compte de gestion, qu'il convient de régulariser dans le budget primitif pour l'exercice 2022.

Rappel des restes à réaliser :

Dépenses d'investissement:	149.000,00 €
Recettes d'investissement:	86.960,00 €
Résultat:	-62.040,00 €

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2021

Compte tenu des résultats constatés dans le compte administratif, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

- à la couverture du besoin de financement au compte 1068: 85.573,69 €
- de reporter en déficit d'investissement à la ligne 001: 23.533,69 €
- de reporter en excédent de fonctionnement reporté à la ligne 002: 2.701,61 €

BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2022

- Le Conseil Municipal décide reconduire la subvention de 60 € accordée aux coopératives scolaires du RPI pour les élèves originaires de BIBLISHEIM et scolarisés dans l'une des écoles du RPI.
- Le Conseil Municipal approuve le versement des subventions suivantes :
 - école de BIBLISHEIM : 480 €
 - école de WALBOURG : 60 €
 - école de GUNSTETT : 840 €
 - Association des Œuvres Scolaires : 37,50 €
 -
- Le Conseil Municipal décide, par 7 voix pour et 3 contre, de revaloriser le taux des contributions directes de 1 % et les fixe comme suit :
 - Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 30,06 %
 - Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties : 77,82 %
- Le Conseil Municipal approuve le budget primitif pour l'exercice 2022 dont la balance générale s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES :	275.608,89 €
RECETTES :	275.608,89 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES :	248.595,08 €
RECETTES :	248.595,08 €

DIVERS

➤ Pont Rue du Moulin

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de réfection des garde-corps du pont dans la Rue du Moulin, prévus en 2021, ont été réalisés. Les parties latérales sont situées sur des terrains privés et n'entrent pas, de ce fait, dans la compétence de la commune. Les nouveaux garde-corps répondent aux normes actuellement en vigueur.

➤ Fuite de gaz à l'église

Une fuite de gaz a été constatée au niveau du chauffage de l'église. Des recherches sont en cours pour localiser l'origine de la fuite afin de pouvoir la colmater.

➤ Transmétaux

De nouvelles nuisances liées aux bruits et aux poussières ont été constatées. Les riverains se sont plaints en mairie. Les responsables de l'entreprise prétendent cependant que ces nuisances ne proviennent pas de leur activité.

Madame la Maire informe par ailleurs qu'un jugement du tribunal administratif a annulé l'arrêté préfectoral autorisant le broyage de bois.

➤ **Lotissement**

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que les dispositions de la loi climat et résilience imposent des contraintes préalables à l'engagement des travaux de viabilisation. Le dossier est toutefois en voie de finalisation.

➤ **Ouvrage sur la Sauer**

L'escalier et la dalle réalisés sans autorisation par un riverain devront être enlevés afin de permettre l'écoulement des eaux. Les dispositions de la loi sur l'eau devront être respectées pour la réalisation de ces travaux.

➤ **Informations diverses**

⇒ *Ecole*

Les travaux débuteront le 11 avril.

⇒ *Eclairage public*

L'éclairage public sera éteint entre minuit et 5 heures à compter du 1^{er} avril.

⇒ *Antenne-relais*

La Commune ne dispose d'aucune information complémentaire depuis la dernière réunion.

Fin de la réunion : 21H45

Le Maire
Mireille CABIROL de SAINT GEORGES